



SIDEVAM 976

Département de Mayotte

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 02 août 2020,

Délibération n°13/SIDEVAM976/2020

Nombre de Délégués

En exercice : 34

Présents : 32

Votant : 34

Procurations : 2



Objet : Election du 1^{er} Vice -Président du SIDEVAM 976

L'an deux mille vingt et le deux août/ le Comité Syndical du SIDEVAM976, s'est réuni, sur convocation de son Président Assani Saindou BAMCOLO à la MJC de M'roalé commune de Tsingoni.

Etaient Présents :

M.Chams- Eddine Mohamed FAZUL délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Saily ABDOU OUSSENI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Issoufi MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

Mme. Salimata MOHAMED, déléguée Communauté des Communes de Petite-Terre

M. OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA

M. DJAFFOU Mouhamadi, délégué CADEMA

Mme. MAHAMOUDOU Liza, déléguée CADEMA

Mme. SAINDOU COMBO Nadjati, déléguée CADEMA

M.MOHAMED MROUDJAE Issoufa, délégué 3CO

Mme. ABDALLAH Oidhuati, déléguée 3CO

M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou, délégué 3CO

Mme. ABDOU ELOIHIDE Dhatia, déléguée 3CO

Mme. RIDHOI Zainabou, déléguée 3CO

Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte976
SIDEVAM976 rue de l'école primaire 97650 Dzoumogné 02 69 62 07

84 - Fax • 02 69 62 53 86 -

réf.

M. ABDALLAH Houssamoudine, délégué 3CO

M. KELLY-AMADI Malka Ayoub Khan, délégué 3CO

M. SAID-SOUFFOU soula, délégué 3CO

Mme. MDALLAH Anlamati, déléguée 3CO

M. NOUDJOUR Madi Assani, délégué 3CO

M. Chadhouli ABDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Assani SAINDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Wildal-Habib ALI HADHURAMI, délégué Communauté des Communes du Sud

Mme. Hissani JEAN RENE, déléguée Communauté des Communes du Sud

Mme. Intia ABDALLAH, déléguée Communauté des Communes du Sud

M. Mohamadi Colo SOILIH MADI, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Attoumani BLACK ABDULLAH, délégué Communauté des Communes du Sud

M. SAID M'kidar, délégué Communauté des Communes du Nord

Mme. Hidaia DJANFAR, déléguée Communauté des Communes du Nord

M. Charafoudine MADI, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Said Issouf IDRISSE, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Sélémani HAMISSI, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Mohamadi Ali BACAR, délégué Communauté des Communes du Nord

Mme. Anrifia SAIDINA, déléguée Communauté des Communes du Nord



Procurations :

M. CHAMSIDINE Moustoifa, délégué Communauté des Communes du Nord donne procuration à

M. SAID M'kidar, délégué Communauté des Communes du Nord.

Mme. Rifcati OMAR FOUNDI, déléguée Communauté des Communes du Sud donne procuration à M. Chadhouli ABDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et M. OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et L.5211-2, L'article L.2122-7-1 et L .2122-7-2 et suivants .

Vu la délibération n° 12/SIDEVAM976/2020 fixant le nombre de Vice-Présidents au SIDEVAM976 en date du 2 août 2020 ;

Té. :

Le Président :

Après avoir rappelé les règles d'élection, le Président demande s'il y a des candidats pour le poste du 1^{er} Vice-Président.

	Nom/Prenom	Col ectivite 'origine
Une seu e can idate	Mme. MAHAMOUDOU Liza	CADEMA

Le déroulement du vote à bulletin secret

Le comité syndical a désigné deux assesseurs :

- ✓ Mme RIDHOI Zainabou déléguée 3CO
- ✓ M. BOINAHERY Ibrahim délégué (suppléant) 3CO

Résultats du scrutin

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	34
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
Nombre de bulletins lancés art. L 65 du code électoral)	
Nombre de suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

Proclamation de l'élection de la Première Vice- Présidente

Madame MAHAMOUDOU Liza a été proclamée première Vice-Présidente du SIDEVAM 976 et a été immédiatement installée.

Ont signé sur le registre les membres présents.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération est affiché au siège, rue de l'école primaire, 97650 Dzoumogné et que les convocations ont été faites le 27/07/2020



Fait à Dzoumogné, le 03 août 2020

LE Président du SIDEVAM 976,

M. ABDALLAH Houssamoudine

Ont signé sur le registre les membres présents.

réf. :

